

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi 20 juin 2024

Président Ludovic PROISY  
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 15 juin 2024

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19

Nombre de présents participants au vote : 11

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Ludovic PROISY

Brigitte MAINGUET

Charline DECARNIN

Judith TERNIER

Isabelle CANDELIER

Marie-Claire NAESSENS

Fabrice VAN BELLE

Théo VANENGLANDT

Christelle DELEPLACE

Éric TIRLEMONT

Yves MARTIN

Membres absents ayant donné procuration :

Jorge DOS SANTOS donnant pouvoir à Judith TERNIER

Denise DUCROUX donnant pouvoir à Marie-Claire NAESSENS

Maurice VANDEWALLE donnant pouvoir à Ludovic PROISY

Olivier MORVAN donnant pouvoir à Fabrice VAN BELLE

Fabienne MEPLON donnant pouvoir à Yves MARTIN

Vincent DELMER donnant pouvoir à Éric TIRLEMONT

Guillaume LIETARD donnant pouvoir à Isabelle CANDELIER

Membre absent excusé :

Aurélie MALAQUIN

Membre absent :

/

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20240620\_22

MODIFICATION DES TARIFS COMMUNAUX DU CIMETIÈRE

M. Le Maire EXPOSE à l'Assemblée que :

Vu l'article L-2223-15 du code général des collectivités territoriales

Vu le code civil des collectivités territoriales

Vu la délibération du 30 septembre 2002 du Conseil Municipal

Considérant que certaines taxes mentionnées dans les tarifs actuels n'existent plus,

Considérant que les conseils municipaux ont la charge de définir les tarifs des concessions funéraires,

Considérant que la commune de Vendeville a délibéré en ce sens en septembre 2002 et que les tarifs du cimetière municipal n'ont pas été revus depuis cette date.

Considérant qu'il revient à ce jour de proposer une actualisation des tarifs liés au cimetière municipal, n'ayant pas été réactualisés depuis plus de 20 ans.

M. Le Maire propose :

- Une mise à jour des tarifs : les tarifs des services et prestations du cimetière de la commune de Vendeville seront révisés afin de les adapter aux réalités économiques actuelles.
- La suppression des taxes obsolètes : les taxes qui n'existent plus seront supprimées des tarifs en vigueur.
- L'introduction de nouveaux tarifs : des tarifs pour de nouveaux services et prestations, inexistant en 2002 seront ajoutés

Actuellement, les tarifs sont :

TYPE DE CONCESSION	15 ANS	30 ANS	50 ANS
TERRAIN	75,00 € + 45 € de droit d'inhumation + 100 € droit d'exhumation	150,00 € + 45 € de droit d'inhumation + 100 € droit d'exhumation	250,00 € + 45 € de droit d'inhumation + 100 € droit d'exhumation
COLUMBARIUM 1 URNE	150 € + 20 € taxe d'ouverture	/	/
COLUMBARIUM 2 URNES	150 € + 20 € taxe d'ouverture	/	/

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'abroger à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, la délibération en date du 30 septembre 2002
- de revaloriser ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 comme suit :

TYPE DE CONCESSION A L'ACHAT	15 ANS	30 ANS
Concession pleine terre	150,00 €	300,00 €
Concession avec caveau 1 place	250,00 €	400,00 €
Concession avec caveau 2 places	400,00 €	700,00 €
Concession Familiale (3 places et plus)	500 € +100€/pers. supplémentaire	1 000 € +100€/pers. supplémentaire
COLUMBARIUM - 1 case (2 urnes maxi)	300,00 €	/
DISPERSION DES CENDRES	50,00 €	

RENOUVELLEMENT TYPE DE CONCESSION	10 ANS
Concession pleine terre	100,00 €
Concession avec caveau 1 place	200,00 €
Concession avec caveau 2 places	300,00 €
Concession Familiale (3 places et plus)	400 € +100€/pers. supplémentaire
COLUMBARIUM - 1 case (2 urnes maxi)	150,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **D'abroger à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, la délibération en date du 30 septembre 2002**
- **D'accepter la revalorisation des tarifs du cimetière municipal à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024**

<b>SCRUTIN</b>	<b>POUR : 18</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord le 27 juin 2024

Le secrétaire de séance



Charline DECARNIN

Le Maire



Ludovic PROISY